TERRACULTURE HYERES

1446 Rue du Vieux Chemin de Toulon
La Bayorre
83400 HYERES
Tél : 04.94.48.25.25
E-mail : hyeres@terraculture.fr
SIREN 402294888 - TVA FR06402294888 - SIRET 40229488800076

MAIRIE HYERES
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS

83400 HYERES
FRANCE

Facture N° : 52/2504/102471

Port. :
eMail : eric.destribois@mairie-hyeres.com

Date	N° document	N° client : 1218867	N° TVA	Echéance	Page
23/04/2025	52/2504/102471			23/04/2025	1/1

Référence	Description	Quantité	P.U HT €	%	Montant HT €	Montant TTC €	C
Bon de Livraison 5 033 632	**Du 19/04/2025**	Vendeur :	Magasin HYERES				
	KUBOTA BX2350 4WD SN 50086 IMMAT 766BJB83 PARC 689 SERVICE SPORTS DEVIS ENVOYE LE 05 04 25 A MR JUAN BON DE COMMANDE PA 250160 BUDGET PRINCIPAL SIRET 21830069700016 RECUPERE PAR MR JUAN LE 23 04 25						
22	FILTRE : HUILE + CARBURANT + FILTRE A AIR	1,00	95,72	10,00	86,15	103,38	1

C	HT €	% TVA	TVA €	TTC €
1	86,15	20,00	17,23	103,38
	86,15		17,23	103,38

23/04/2025 103,38 €

Total des règlements 103,38 €

Total TTC **103,38 €**

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 7 fois le taux intérêt légal sera exigible (loi du 31/12/93) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée (article L. 441-6)

SARL TERRACULTURE au capital de 500 000 €
RIB : CIC AIX ENTREPRISES 10096 18571 00025325101 30 / FR76 1009 6185 7100 0253 2510 130 - CMCIFRPP
Le matériel vendu bénéficie auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité à compter de sa remise au consommateur (voir sur la facture la durée)
Réserve de propriété : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.
Le client reconnaît que les matériels livrés sont conformes à la commande et en prend livraison sans restriction, ni réserve. Escompte 0% pour tout paiement anticipé.
Pénalités de retard : Chaque montant impayé à l'échéance fait courir de plein droit un intérêt égal au taux directeur de la Banque centrale européenne majoré de 7 points, avec un minimum de 15% ainsi que 40 € d'indemnité forfaitaire (Art. D. 441-5 du Code du commerce).